REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Communautaire

Nombre de membres								
Afférents	En	Qui ont pris						
au Conseil	exercice	part à la						
Communautaire		délibération						
32	32	27						

de la Communauté de Communes DE LA VALLEE D'OSSAU 4 Avenue des Pyrénées - ARUDY

DELIBERATION n°2020/29

L'An deux mille vingt et le mardi 3 mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 20 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au nouveau siège de la CCVO, 26 bis rue d'Arros à Arudy.

<u>Présents titulaires</u>: Mmes MOURTEROT, BERGES, HELIP, TOUTU, BARRAQUE, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, VISSE, CARRERE, DOUX, MASONNAVE, CARREY, DUCHATEAU, LABERNADIE, SARRAILH, GARROCQ.

<u>Pouvoirs</u>: M. COURTIE à M. MASONNAVE, M. CASADEBAIG à M. SARRAILH, M. MOUNAUT à Mme TOUTU, M. LABOURDETTE à M. LABERNADIE, M. SANZ à M. PAROIX.

Secrétaire de séance : M. GARROCQ

OBJET: FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

RAPPORTEUR: FERNAND MARTIN, VICE-PRESIDENT

Il est donné lecture des résultats de l'exercice écoulé du Budget Principal Les documents dont ont été destinataires les membres du conseil, sont commentés à savoir le compte administratif 2019 et la note synthétique sur lesdits comptes.

Avant le vote, Monsieur le Président quitte la séance, et laisse la Présidence à Monsieur Jean-Marc SARTHE, doyen des conseillers communautaires.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ; Après avis de la commission des finances réunie le 27 février 2020 ;

Le Président entendu,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

VOTE le Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2019 et,

ARRETE ainsi les comptes :

	Prévisions	Réalisations (sans les reports de l'année N-1)	Reports année N-1	Réalisations (avec les articles 001 et 002)	Résultats de clôture 2019 (A)	RAR 2019 (B)	RESULTATS CUMULES (A + B)	Taux d'exécut°	
Investissement									
Dépenses	6 529 652 €	2 608 578,84 €	131 138,56 €	2 739 717,40 €	1 134 875,84 €	788 547,00 €	854 063,84 €	54,03%	
Recettes	6 529 652 €	1 604 841,56 €	- €	1 604 841,56 €		1 069 359,00 €		40,95%	
Fonctionnement									
Dépenses	9 246 909 €	8 048 411,94 €		8 048 411,94 €				87,04%	
Recettes	9 246 909 €	8 704 551,74 €	646 432,01 €	9 350 983,75 €	1 302 571,81 €		1 302 571,81 €	101,13%	
TOTA	L:				167 695,97 €	280 812,00 €	448 507,97 €		

Compte tenu des restes à réaliser, le résultat cumulé est de 448 507,97 €

le -6 MARS 2020

SOUS PRÉFECTURE OCCUPANT Nº MARIE Le Président

Jean-Paul CASAUBON